**Zeitschrift:** L'Hôtâ
**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
**Band:** 29 (2005)

**Artikel:** Il y a vingt ans, l'Auberge du Lion d'Or à Delémont disparaissait...
**Autor:** Grimm, Pierre
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1064439

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 25.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Il y a vingt ans, l'Auberge du Lion d'Or à Delémont disparaissait...

Le Lion d'Or!

Charmante petite auberge. Bistrot sympathique et accueillant. Jolie terrasse donnant sur le Cras des Moulins à Delémont. Son excellente cuisine. Ses nuits de carnaval. Voilà quelle était la carte de visite du Lion d'Or dans les années 1970.

Nous sommes en avril 1979. Le Lion d'Or doit fermer ses portes. En effet, la cuisine de l'auberge ne correspond plus aux normes actuelles de l'hygiène publique. S'ouvre alors une période d'incertitude. Qu'adviendra-t-il du Lion d'Or?

Nous allons retracer les péripéties qui ont vu s'affronter ceux qui pensaient pouvoir restaurer le Lion d'Or et ceux qui voulaient le démolir pour reconstruire un nouveau bâtiment.

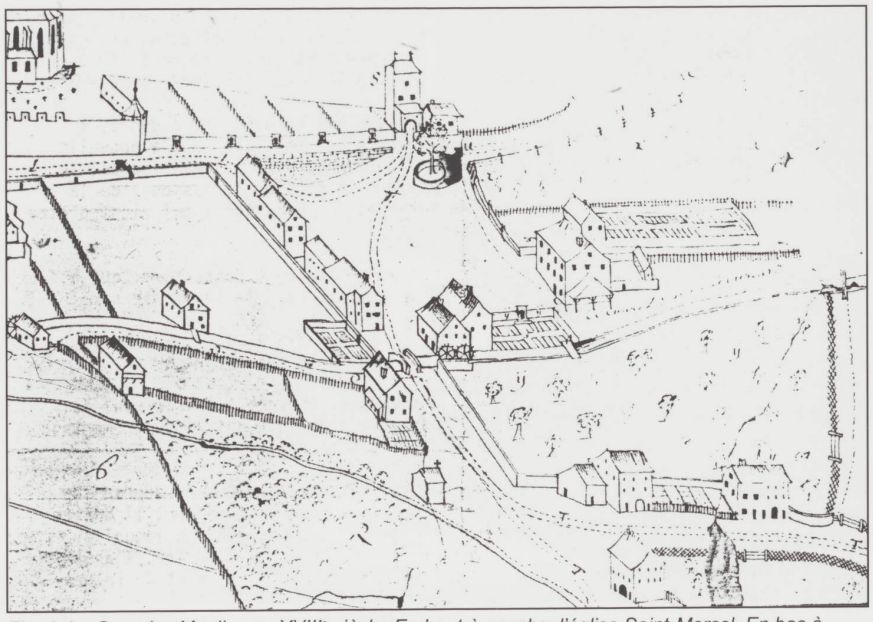

*Fig. 1. Le Cras des Moulins au XVIII^e siècle. En haut à gauche, l'église Saint-Marcel. En bas à droite, les bâtiments du Lion d'Or. Un canal partant de l'étang de la place de l'Etang rejoignait le Ticle en dévalant le Cras des Moulins.*

## Bref historique

Toute ville ancienne a besoin d'un certain nombre de services, tels que moulins, tanneries, hostelleries, etc. Aucune ville ne renfermait toutes ces fonctions à l'intérieur de ses murailles. Plusieurs motifs contraignaient meuniers, tanneurs, aubergistes à s'installer hors les murs. Les meuniers dépendaient des cours d'eau et à Delémont les canaux fournissant une chute appréciable étaient situés en dessous des remparts. C'est donc là que furent bâtis les deux moulins de la ville, l'un situé en dessus du Lion d'Or, l'autre en dessous. Ce dernier est encore visible sur le plan du XVIII^e siècle reproduit ci-contre (fig. 1). La tannerie se situait obligatoirement en aval de la ville en raison des problèmes de pollution : on utilisait une grande quantité d'eau pour laver les cuirs. Enfin, il était souhaitable que la ville possède au moins une auberge hors les murs, afin que, le soir vers 21 heures, lorsqu'on fermait les portes de la ville, les étrangers puissent s'y présenter après cette heure.

Bien que situés hors de l'enceinte médiévale, les bâtiments précités font partie d'un tout organique et historiquement cohérent qui s'appelle la vieille ville de Delémont. La première mention de cette auberge hors les murs date de 1580 : un dénommé «Andres Voyrel» ouvre cette année-là une «hostellerie devant la pourte des Mollins». On ne peut savoir s'il s'agit de l'emplacement du Lion d'Or actuel, mais c'est très probable.

C'est dans les comptes de la ville de Delémont, grâce à l'impôt sur le vin débité dans les cabarets, qu'on trouve les premières traces certaines de l'Auberge de la Couronne, ancien nom de l'actuel Lion d'Or. L'auberge est mentionnée dans les comptes de l'année 1670.

Le tenancier en est Jean Moreau, bourgeois de Delémont.

En 1720, la Couronne est tenue par la veuve de Jean-Vernier Moreau, fils de Jean Moreau. On répartit cette année-là deux bosses de vin du prince-évêque entre les huit cabaretiers de la ville à proportion de leur débit. Avec 52 tines sur un total de 237 (une tine vaut environ 51 litres), la Couronne est de loin l'auberge la plus importante de la ville, bien que située devant les murs. Les autres reçoivent de 12 à 38 tines.

En 1752, Jean-Germain Moreau, petit-fils de Jean-Vernier et tenancier de la Couronne, fait son testament en faveur de sa femme, Marie-Anne née Nusbaumer, et meurt cette année-là, probablement assez jeune et laissant quatre enfants en bas âge. Les scellés sont apposés et un inventaire est dressé un peu plus tard (fig 2).

Des règlements datant du XVII^e siècle obligeaient les aubergistes à posséder écurie et granges à l'usage de leurs hôtes. Il s'ensuit que l'auberge s'accompagne, dans l'inventaire de 1753, de la description du domaine agricole de grandeur moyenne qui compte deux vaches, un cochon et trois chevaux de labour. L'énumération détaillée des objets contenus dans la maison témoigne d'une grande aisance pour l'époque. Outre l'argenterie, on trouve une série d'étains fins, une grande quantité de meubles, d'outils, d'images encadrées, de pièces de literie, etc, ce qui montre que la famille Moreau était riche et l'Auberge du Lion d'Or prospère. Au chapitre des étains fins, on trouve ce qui suit, reproduit avec l'orthographe du temps : «S'ensuit l'étain fin marqué à la Couronne. Primo quarante assiettes pesantes ensemble quarante quatre livres. Item douze sallières et vingt cinq cuillères pesantes ensemble dix livres. Item quatre chandeliers d'étain. Item trois aiguières ou lave mains avec un bassin pesants ensemble dixhuit livres. Item trois aubénitiers. Item cinq pots de chambres pesant dix livres…»

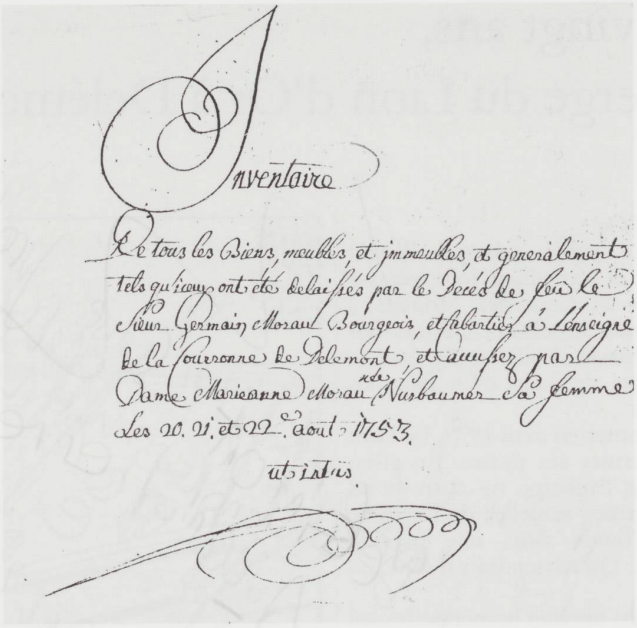
Inventaire
De tous les Biens, meubles, et immeubles, et generalement tels qu'icuy ont esté delaissés par le Decéd de feu le Sieur Germain Moreau Bourgeois, et habitant à l'enseigne de la Couronne de Delemont, et aumpsy par Dame Marieanne Moreau née Nusbaumer sa femme les 20. 21. et 22. aout 1753.

Ut infra.

La famille Moreau continue l'exploitation de la Couronne jusqu'en 1773, année où elle échange le bâtiment et ses dépendances contre une maison en ville de Delémont et 3500 livres de Bâle. Louis Chariatte, bourgeois de Delémont, devient le nouveau propriétaire de la Couronne. En 1792, la Principauté de Bâle devient française et l'Auberge de la Couronne est rebaptisée Lion d'Or.

*Fig. 2. L'inventaire établi en 1753.*

Au cours du XIX^e siècle et jusqu'à la date fatidique d'avril 1979, les tenanciers se succèdent sans interruption.

De ce bref survol, deux conclusions se dégagent :

• L'emplacement extrêmement favorable, presque évident, de l'Auberge du Lion d'Or, au milieu d'une zone d'activité intense, à l'extérieur des murs et donc accessible aux étrangers, spacieux, situé sur la «route de Berne», a eu pour conséquence une longévité, une régularité extraordinaire de cet établissement. Il a toujours été régi en exploitation familiale par ses propriétaires, n'a jamais connu de difficultés financières. Ceci explique, en partie, la survie du bâtiment d'origine, alors que les auberges, plus que toute autre propriété privée, sont sujettes aux transformations et reconstructions.

*Le Lion d'Or dans les années 1970.*

• Le Lion d'Or est tout simplement et de loin la plus ancienne auberge de Delémont. L'examen de toutes les enseignes montre en effet que ses concurrents sont:

| | date de fondation | statut |
|---|---|---|
| - l'Ange (bouchon) | 1672 | disparu |
| - le Sauvage | 1699 | disparu |
| - les Trois Rois | 1706 | disparu |
| - la Cigogne | 1725 | existe encore, mais le bâtiment est du XIX$^{e}$ siècle |
| - l'Aigle | 1726 | disparu |
| - le Bœuf | 1728 | existe encore |

De tous les établissements publics existant en 1670 à Delémont, le Lion d'Or, dénommé Couronne à cette époque, est le seul qui ait survécu.

## Quelques repères architecturaux

Au moment de sa construction, que nous situons à la fin du XVI$^{e}$ siècle ou au premier quart du XVII$^{e}$ siècle, le Lion d'Or était formé de deux bâtiments distincts, bâtis en contiguïté. Le bâtiment nord comprenait l'auberge proprement dite, celui du sud, placé en contrebas, abritait les écuries et la grange.

Mais laissons la parole à Marcellin Babey, historien, qui écrivait en 1982 :

«Située hors les murs, cette très ancienne auberge est en fait un amalgame

de deux maisons autrefois distinctes. Au nord tout d'abord, l'ancienne Auberge de la Couronne possède une tour d'escaliers à vis polygonale, qui saillait autrefois sur le côté est de la maison avant qu'un agrandissement ne l'englobe à l'intérieur. (…) On ne trouve pratiquement pas de tours d'escaliers après le XVI^e^ siècle, au plus tard au début du XVII^e^. Ce qui est confirmé par les fenêtres donnant sur le Cras du Moulin, grandes baies (pour l'époque) à mouluration gothique: on voit les mêmes au moulin de Courtételle, de 1623. La date de construction du Lion d'Or se trouvait peut-être sur la porte d'entrée, mais on voit que cette dernière a été refaite au XIX^e^ siècle. La seule date visible est celle de l'agrandissement côté est: sur le pignon nord, on lit 1740 au-dessus d'un œil-de-bœuf. Il est possible que toutes les boiseries datent également de ces transformations de 1740. Ces boiseries constituent l'élément le plus intéressant du rez-de-chaussée et du premier étage: fait rare, elles sont intégralement conservées et nous montrent l'aspect d'un petit hôtel d'autrefois avec ses armoires à literie dans le corridor, ses trois chambres d'assez bon goût. L'on voit encore au 2^e^ étage les chambres des domestiques et, chose devenue introuvable, un pigeonnier tout conservé au pignon sud. Le Lion d'Or porte son nom depuis 1792. La Révolution française ayant interdit les «signes de féodalité», la Couronne dut disparaître et l'on fit une enseigne moins royaliste, si bien que l'enseigne qui pend au-dessus de l'entrée a été probablement forgée à cette date.

*L'escalier à vis dans la tour.*

Et l'autre maison? C'est une ancienne ferme du XVI^e^ – XVII^e^ siècle située au sud de l'auberge. L'entrée de grange moulurée et écussonnée se trouve sous l'actuel pont de grange. Les chars de foin rentraient par le Cras du Moulin en descendant une petite pente ; ils ressortaient par derrière par une nouvelle porte en plein cintre et pierre de taille, mais sensiblement plus basse : comme ils étaient vides, ça suffisait ! Sur les écussons de la première porte, il n'y a plus rien. Peut-être ont-ils été aussi martelés à la Révolution? Il reste encore la porte d'écurie et un abreuvoir en pierre, mais la partie habitation, qui devait se trouver au sud, a été complètement transformée.

Lors de l'amalgame, on réunit les deux vastes charpentes pour en faire le magnifique toit actuel : sans pièces verticales, à contrebutées obliques, entièrement taillée à la doloire, cette charpente est en parfait état et détermine des volumes impressionnants. Si la façade fait un angle bien marqué, cela provient de la construction du pont de grange qui réunit les deux maisons : l'ancien Lion d'Or se terminait à la salle de bistrot actuelle.

Depuis deux siècles, à part ses agrandissements, le petit hôtel n'a guère changé, excepté sa désaffection progressive et regrettable. Si son aspect extérieur montre le délabrement, il n'en est pas de même de sa structure : en redégageant les parties anciennes, on retrouverait un bâtiment superbe d'allure et fort vaste.»

Des tours polygonales semblables à celle du Lion d'Or ne sont pas nombreuses dans le canton du Jura. On en trouve

- trois à Porrentruy : à la maison Turberg (1569), à la Cour aux Moines (fin XVI^e^ siècle) et au Château (1590),
- une à Loewenburg (1677),
- deux à Saint-Ursanne : à la maison Béchaux (1560) et à la rue Basse (XVI^e^ siècle),
- une au Noirmont au château (fin XVI^e^ siècle).

La tour polygonale du Lion d'Or est donc bien unique à Delémont.

## Sauvons le Lion d'Or

«Les vieilles maisons meurent de mort naturelle. Cette métaphore très à la mode est fallacieuse, voire contraire à la réalité. Car chez l'homme vieux, on a beau tirer la peau, greffer des organes, sa mort est inscrite dans la myriade de ses cellules. Pour la maison, rien de tel. On invoque l'aspect de décrépitude de sa peau pour décréter que son cœur ne marche plus, mais ce cœur n'est pas ausculté. Pourquoi? Parce que le projet, a priori, est de remplacer et non pas de faire revivre la vieille maison. Cette comparaison à la vie d'un homme sert à substituer une rationalité à une autre. C'est un argument sans démonstration probante. Avant que ne soit décrétée la mort du Lion d'Or, nous avons voulu l'ausculter. Notre conclusion est que le temps n'est pas encore venu de proclamer que le vieux Lion est mort. Il a seulement été mal soigné durant ces cinquante dernières années.» C'est ainsi que s'exprime l'Association Vieille Ville de Delémont (AVV) dans une étude réalisée avec l'aide de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et qui contient le contre-projet de réhabilitation du Lion d'Or.

Mais revenons, chronologiquement, aux événements qui ont scellé le destin du Lion d'Or.

Avril 1979

Le Lion d'Or ferme ses portes : la cuisine ne répond plus aux normes de l'hygiène publique.

Décembre 1980

*Fig. 3. Reconstitution de la silhouette initiale.*

La Ville de Delémont délivre un permis de démolition du Lion d'Or à condition que la nouvelle construction respecte le style de l'ancienne.

Décembre 1982

La société en formation «Le Lion d'Or», fondée par l'architecte André Brahier de Delémont, dépose un projet de démolition et de reconstruction de la vieille auberge.

Janvier 1983

L'Association Vieille Ville présidée par Marie-Claire Grimm et la Ligue suisse du patrimoine, section Jura (LSPJ), présidée par Claude Juillerat, forment opposition au projet de l'architecte Brahier.

Février 1983

Les séances de conciliation entre la commune et les associations opposantes n'aboutissent pas.

Mars 1983

Le Conseil communal de Delémont rejette les oppositions de l'Association Vieille Ville et de la Ligue suisse du patrimoine, section Jura, et accorde le permis de démolir et de reconstruire le Lion d'Or aux conditions suivantes : les deux façades ouest et nord seront reconstruites sur le modèle des façades d'origine ; le volume et l'aspect général du bâtiment seront respectés.

L'Association Vieille Ville et la Ligue suisse du patrimoine, section Jura, déposent immédiatement un recours auprès du Tribunal administratif de Delémont.

L'Association Vieille Ville annonce l'étude d'un contre-projet.

La société en formation «Le Lion d'Or» acquiert le Lion d'Or pour la somme de CHF 460.000.–.

Fin avril 1983

L'Association Vieille Ville présente en conférence de presse le contre-projet intitulé «Sauvons le Lion d'Or, Proposition pour la réhabilitation de la plus ancienne auberge de Delémont». Cette étude a été menée en collaboration avec l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC) et l'Institut de photogrammétrie, tous deux de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Ont participé à l'établissement du dossier: Marcellin Babey, historien à Bassecourt; Dominique Egger, architecte à Genève; Lydia Bonanomi et Gérard Chevalier, architectes à Lausanne et membres de l'IREC; Joseph Hawawini et Jean-Philippe Voisin de l'Institut de photogrammétrie; plusieurs membres de l'Association Vieille Ville, entre autres Marie-Claire Grimm de Delémont; Pierre Tschopp, architecte à Delémont, vice-président de l'Association Vieille Ville; Jeanne Bueche, architecte à Delémont; François et Gisèle Rais de Delémont.

L'Association Vieille Ville entreprend des recherches fouillées sur le passé du Lion d'Or. Les Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy ainsi que celles de la commune de Delémont sont soigneusement consultées.

L'étude constate tout d'abord que, nous citons «l'état supposé de délabrement vient plus du désordre, de l'abandon des lieux que d'une vétusté définitive et irrémédiable».

BOURGEOISIE DE DELÉMONT

Compte de chèques postaux
40 - 2190
Téléphone (066) 22 66 56

2800 Delémont, le 16 mai 1983 GC/mo

Association Vieille Ville
32, rue de l'Hôpital

2800 Delémont

Concerne : Lion d'Or

Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,

Faisant suite à l'entrevue qu'une délégation de notre Conseil a eue le 24 mars dernier avec Madame Grimm et Monsieur Tschopp, le Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre action en faveur de la conservation du bâtiment du Lion d'Or.

Il tient à vous féliciter de l'activité que vous déployez pour la sauvegarde du patrimoine architectural de notre ville, qui s'inspire du même esprit que celui qui a présidé en son temps à la restauration du Château de Domont et de la chapelle du Vorbourg, et plus récemment à celle des Maisons Wicka, tous propriétés de la Bourgeoisie.

L'exécutif bourgeois en vous réitérant ses félicitations, souhaite que vous poursuiviez dans la voie du noble idéal qui vous anime et qui vise au maintien et à la protection du patrimoine architectural et historique de notre cité.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

*Au nom du Conseil Bourgeois*

Le Secrétaire: Le Président:

BOURGEOISIE DE DELÉMONT

Elle affirme ensuite que «l'ensemble des bâtiments peut être restauré sans difficulté, pour autant que le programme choisi et la nouvelle affectation concordent avec la distribution existante et les particularités du bâtiment. A cet effet, il est nécessaire de dissocier l'immeuble en deux corps de bâtiment:

• Le bâtiment comprenant le café, avec belles caves, 1er étage complètement aménagé et les combles ; c'est une construction susceptible d'être remise en état à peu de frais, dans un type d'intervention dite minimum ou légère, qui utilise la distribution et le programme existant.

• Le rural jouxtant le 1er bâtiment, défini principalement par de grands volumes dont l'enveloppe et les structures porteuses sont considérées comme saines et qui nécessitent un aménagement intérieur totalement neuf, ce qui permet un certain nombre de variantes d'utilisation.»

Le projet se propose de recréer la silhouette initiale du bâtiment en mettant en évidence la tour d'escaliers polygonale, unique à Delémont, et en restituant les toitures originelles des deux corps de bâtiment (fig. 3). Une estimation du coût de la transformation, achat et frais d'acquisition de l'immeuble compris, s'élève à CHF 1'800'000.–. Les calculs de rentabilité sont probants. Le Lion d'Or peut être sauvé par une réhabilitation douce. La presse réagit favorablement aux propositions de l'Association Vieille Ville, salue le sérieux du travail accompli et remarque que c'est la première fois qu'un tel dossier est réalisé dans le Jura pour sauver une maison.

*Façade est du bâtiment.*

Mai - juin 1983

Après la présentation de son projet, l'Association Vieille Ville cherche des appuis et d'éventuels amateurs qui seraient intéressés à racheter le Lion d'Or et à réaliser sa réhabilitation douce. Elle prend contact en particulier avec la Bourgeoisie de Delémont et obtient une entrevue avec une délégation de son conseil. La démarche de l'Association Vieille Ville n'aboutit pas mais elle reçoit comme fiche de consolation une lettre du Conseil de bourgeoisie que nous reproduisons in extenso ci-contre.

Dans la procédure de recours engagée par l'Association Vieille Ville et la Ligue suisse du patrimoine, section Jura, le juge administratif Pierre Broglin a fait appel à Bernard Prongué, alors chef du Patrimoine historique de la République et Canton du Jura. Il lui pose un certain nombre de questions auxquelles l'expert Prongué répond dans une longue prise de position dont nous tirons quelques extraits :

• Il est évident que la rue des Moulins, sans faire partie du périmètre de la vieille ville, en est une des composantes importantes. Nul doute que le Lion d'Or reste l'élément prépondérant de cette rue qui appartient à un site urbain d'importance nationale.

• Le Lion d'Or présente un intérêt historique évident : c'est un bâtiment qui date du XVIIe siècle et qui a une longue histoire.

• Il présente un intérêt culturel beaucoup moins marqué mais un intérêt architectural dans certaines de ses parties et surtout par sa tour d'escaliers.

• Même s'il n'est pas un monument historique au sens classique et usuel du terme, le Lion d'Or est incontestablement un témoin du passé digne d'attention.

Et l'expert Prongué de conclure : «L'avenir du Lion d'Or semble se

*Une partie de la poutraison.*

résumer en deux solutions possibles : rénovation du bâtiment pour assurer la sauvegarde de toutes ses caractéristiques ou reconstitution de deux façades et de la toiture à cause d'impératifs techniques et financiers». Cette deuxième voie apparaît hybride et comme un «pastiche». Si le Lion d'Or devait être démoli, il faudrait avoir le courage d'aller jusqu'au bout et de faire un nouveau bâtiment qui témoigne de l'architecture urbaine de cette fin du XX^e^ siècle. En démolissant le Lion d'Or, on détruit le meilleur élément existant dans la rue des Moulins. Un «pastiche» n'évitera pas que la rue se transforme peu à peu totalement. Dès lors, si l'on veut conserver son cachet à cette zone sensible de Delémont, il convient de sauver cet édifice. Les subventions que pourraient verser la Confédération et le canton, voire la commune ou des organismes privés, montrent qu'il y a, dans son maintien, un intérêt public évident.

Août 1983

L'audience des débats se tient le 17 août au Palais de justice à Delémont. Les recourantes sont donc l'Association Vieille Ville et la Ligue suisse du patrimoine, section Jura et les intimées la commune de Delémont et la société en formation «Le Lion d'Or». L'Association Vieille Ville est représentée par Marie-Claire Grimm, présidente, Jeanne Bueche et François Rais, membres. Elle est défendue par M^e^ Claude Brügger, avocat à Tavannes. La Ligue suisse du patrimoine, section Jura, est représentée par Claude Juillerat, président, M^e^ Jacques Gigandet et Joseph Simon, membres. La société en formation «Le

*Pied de la tour polygonale.*

Lion d'Or» est représentée par André Brahier, architecte. Elle est défendue par Me Pierre Christe, avocat à Delémont. La commune de Delémont est représentée par René Christen, conseiller communal et Georges Daucourt, chef du service de l'urbanisme de la ville de Delémont.

En première partie d'audience, les intimées font valoir que l'Association Vieille Ville n'a pas qualité pour recourir puisque, selon ses statuts, son domaine d'action se limite au périmètre de la vieille ville de Delémont et que le Lion d'Or n'en fait pas partie. Le juge Broglin tranche la question par un jugement incident en reconnaissant à l'Association Vieille Ville la qualité pour recourir dans l'affaire du Lion d'Or.

Après les déclarations des parties et les plaidoiries, le juge propose en fin d'audience une expertise portant sur les possibilités techniques d'une rénovation du Lion d'Or et sur les incidences financières d'une telle opération.

Novembre 1983

En date du 16 novembre 1983, le juge administratif rend son jugement. Il constate que «en application des dispositions légales, des intérêts historiques et architecturaux commandent le maintien de l'enveloppe extérieure du bâtiment, à l'exception de la partie nord-est, de même que le maintien de la tour d'escaliers hexagonale». Et dit que «dès l'entrée en force du point ci-dessus une expertise sera ordonnée en vue d'établir si l'état du bâtiment permet une rénovation-transformation et quel en serait le coût probable, compte tenu des affectations les plus rationnelles».

Ainsi donc le juge Broglin donne raison à l'Association Vieille Ville et à la section jurassienne de la Ligue du patrimoine suisse. Mais cette décision est liée à l'issue favorable d'une expertise sur le Lion d'Or.

Dans les dix jours de délai qui leur sont impartis, la société en formation «Le Lion d'Or» et la commune de Delémont, défendue par Me Dominique Amgwerd avocat à Delémont, font recours auprès de la chambre administrative du Tribunal cantonal contre le jugement du tribunal de 1re instance.

La décision de la commune de Delémont de recourir n'est pas très bien accueillie par une bonne partie des habitants de Delémont. Les réactions de la presse sont plutôt sévères envers le Conseil communal, dirigé alors par le maire Jacques Stadelmann. Une interpellation est déposée sur le bureau du Conseil de Ville. On ne comprend pas l'entêtement de la municipalité à vouloir la démolition immédiate du Lion d'Or alors que l'expertise proposée par le juge Broglin aurait permis de fixer le sort du Lion d'Or en toute connaissance de cause.

Juin 1984

Le 14 juin 1984 la chambre administrative du Tribunal cantonal présidée par Gabriel Boinay assisté des juges Hubert Comment et Aimé Trémolat rend son jugement. Dans des considérants s'étalant sur une vingtaine de pages, la chambre administrative prend le contre-pied des conclusions de l'expert Prongué mandaté par le juge Broglin et affirme que sur le plan historique la valeur du Lion d'Or est très relative et qu'elle tient uniquement à son âge, que son intérêt culturel est peu important et réside dans le fait que

le bâtiment avait toujours été un lieu de rencontre et l'intérêt architectural apparaît fortement diminué par les transformations successives subies par le Lion d'Or. Elle affirme que le coût d'une rénovation-transformation serait notablement plus élevé que celui d'une nouvelle construction et considère que si l'intérêt du propriétaire à pouvoir démolir et reconstruire un nouveau bâtiment est d'une importance primordiale, l'intérêt public à la conservation du Lion d'Or n'est que d'une importance relative. En conséquence, la chambre administrative casse le jugement de 1re instance et met solidairement à la charge de l'Association Vieille Ville et de la section jurassienne de la Ligue suisse du patrimoine des frais et dépens s'élevant à CHF 4'600.–.

Juillet 1984

L'Association Vieille Ville et la Ligue suisse du patrimoine, section Jura, déposent un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral contre le jugement de la chambre administrative au motif que celle-ci n'a pas suivi les conclusions de l'expert le plus haut placé du canton et que son jugement est entaché d'arbitraire.

Octobre 1984

Le Tribunal fédéral rejette ces recours. Les deux associations ne sont pas habilitées à déposer un recours de droit public. Le TF n'entre donc pas en matière sur le fond du litige. Il met à la charge des recourantes une indemnité de CHF 900.– à verser à la société en formation «Le Lion d'Or».

La boucle est bouclée. Plus rien ne s'oppose à la démolition et à la reconstruction du Lion d'Or.

Octobre 1985

Le Conseil communal de Delémont prolonge la validité des permis de démolir et reconstruire le Lion d'Or d'une année, soit jusqu'au 11 octobre 1986.

Dans la nuit du 10 au 11 octobre 1985, le bâtiment du Lion d'Or brûle. Au petit matin, il n'en reste que les quatre murs qui seront bientôt abattus pour de prétendues raisons de sécurité. On s'interroge sur les causes de cet incendie et la rumeur publique n'exclut pas l'action d'une main criminelle. Une enquête est ouverte par la police mais elle n'aboutit pas.

Ainsi se termine la saga du Lion d'Or. Quelles conclusions en tirer? Je laisse au lecteur le soin de nourrir sa propre réflexion. Toutefois quelques remarques :

• Notons tout d'abord la tentative de la commune de Delémont et de la société en formation «Le Lion d'Or» de dénier à l'Association Vieille Ville le droit d'ester en justice dans l'affaire du Lion d'Or. Vieille tactique pour disqualifier un adversaire ! On retrouvera les mêmes ficelles en d'autres circonstances !

• Il est très regrettable que la commune de Delémont n'ait pas saisi la balle au bond en acceptant l'expertise proposée par le juge Pierre Broglin. La procédure juridique aurait pu prendre une tout autre tournure et le sort du Lion d'Or aurait pu en être changé. Mais peut-être fallait-il un courage que les édiles politiques ne manifestent que rarement?

• La différence de langage entre les associations de défense du patrimoine et les juges impliqués dans l'affaire du Lion d'Or est frappante. Seul le juge Pierre Broglin a témoigné d'une certaine ouverture aux problèmes de sauvegarde du patrimoine de ce pays. L'attitude des juges cantonaux est à ce point édifiante : même insensibilité, même juridisme étroit, même mépris de l'avis d'expert comme Bernard Prongué. Dans la vingtaine de pages de leur jugement, pas une seule fois les travaux de l'IREC n'ont été mentionnés. Les recherches considérables accomplies par les membres de l'Association Vieille Ville aidés par Marcellin Babey, sont passées par pertes et profits. L'avis de petits juges cantonaux sur les possibilités de rénovation d'un bâtiment comme le Lion d'Or vaut plus que les connaissances et l'expérience d'architectes travaillant dans une des plus hautes écoles d'architecture de Suisse. Quelle outrecuidance!

Pour les autorités politiques et judiciaires et les fonctionnaires d'il y a vingt ans, le souci de sauvegarde du patrimoine paraît bien faible, voire inexistant. En est-il autrement aujourd'hui?

Tant qu'une prise de conscience, au niveau des sphères dirigeantes comme dans la population, n'aura pas lieu, le patrimoine de ce pays ira en se dégradant inexorablement.

Pierre Grimm